

Commune de Vendlincourt

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire Mardi 28 février 2017, 20h00

Lieu : halle polyvalente

L'assemblée, convoquée par tous-ménages ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 6 du 15 février 2017, est ouverte par le Président des assemblées, Marcel Challet, devant 23 personnes.

Thibaud Falbriard et Paul Bregnard sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévue sur les convocations.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

PV de l'AC du 21 juin 2016 non lu. En effet, depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'organisation (art. 27 al. 2). Le PV pouvait être consulté au bureau communal un mois après la dernière assemblée. Il a également été publié sur le site internet de la commune. Marcel Challet demande si quelqu'un souhaite une modification du PV. Ce n'est pas le cas.

Le PV de l'assemblée communale du 21 juin 2016 est accepté à l'unanimité.

2. Discuter et voter une dépense de Fr. 40'000.- pour l'aménagement d'un studio dans les locaux de l'ancien bureau de poste situé à la « Route Principale 8 ». Donner compétence au Conseil communal pour la réalisation de ces travaux.

Rapporteur : Sandro Filipetto (SF)

Ce local, conçu pour y accueillir la poste depuis 15 ans est désormais vide. Après l'avoir mis en location comme surface commerciale, sans succès, le Conseil communal a décidé d'entreprendre quelques modifications afin de pouvoir le louer comme studio.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

À l'heure actuelle, ce local comprend un espace privé, un espace public et une petite toilette. Notre projet, aujourd'hui, est de retirer les conduites depuis l'entrée d'eau principale qui se situe dans le bâtiment de la Schaeferie pour y installer une cuisinette et une douche. Nous allons enlever les cases postales et la porte de service sécurisée. Les façades extérieures seront alors refaites ainsi que divers petits travaux d'entretien à l'intérieur.

Selon notre estimation, le coût des travaux se monte à Fr. 40'000.- (voir détail ci-joint).

L'idée est que notre cantonnier fasse le plus de travaux possibles afin que ces transformations nous coûtent le moins cher possible.

Quelques remarques sont émises lors de la présentation :

Dominique Mocan : vous allez laisser les barreaux aux fenêtres ? SF : oui, car le futur locataire le souhaite.

Paul Bregnard: alors ce local est déjà loué? SF : oui, Fr. 400.- non aménagé et entre Fr. 500.- et Fr. 550.-, charges comprises quand il sera terminé.

CCF: pour votre information, au vu du contrat de location que nous avons avec la Poste, cette dernière nous devait des locations jusqu'en 2019 + Fr. 9'000.- de remise en état des locaux. Finalement, nous avons reçu un montant de Fr. 34'400.- de la Poste.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

Acceptez-vous une dépense de Fr. 40'000.- pour l'aménagement d'un studio dans les locaux de l'ancien bureau de poste situé à la « Route Principale 8 ». Donnez-vous compétence au Conseil communal pour la réalisation de ces travaux ?

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

3. Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2017 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives ;

Rapporteur : EG, conseiller

Tout d'abord, je souhaite expliquer le contexte dans lequel nous avons établi ce budget 2017.

- Entrée en vigueur le 1^{er} février 2016 de la nouvelle loi sur la gestion des eaux (RSJU LGEaux 814.20).
- Elaboration des règlements-types à l'intention des communes. Ces dernières devront passer deux règlements en assemblée communale courant 2017. Il s'agit du *Règlement communal sur l'eau propre* et du *Règlement communal sur l'eau usée*.

Cette nouvelle loi sur les eaux a d'importantes répercussions sur notre commune dont on doit tenir compte dans l'élaboration du budget. Si nous appliquons, à la lettre, ces nouveaux règlements, le prix de l'eau pourrait doubler, voire plus car il faut définir une valeur de remplacement du réseau d'eau. Cette valeur de remplacement telle que la propose le Canton nous obligerait à doubler le prix de l'eau immédiatement.

Le Conseil communal propose d'y aller par étapes en montrant au Canton un peu de bonne volonté sans pour autant se plier à toutes ses revendications.

Concernant l'eau propre : nous avons déjà un règlement sur l'eau ainsi qu'un règlement tarifaire. Ce dernier fixe une fourchette du prix de l'eau allant de Fr. 1.- à Fr. 2,50/m³. Dans ce cadre-là, nous avons la possibilité d'augmenter le prix de l'eau jusqu'à Fr. 2,50/m³ sans changer le règlement tarifaire; c'est ce que nous vous proposons ce soir. Notre budget 2017 tient donc compte d'une augmentation de 70 cts du m³ d'eau propre. Cette augmentation nous permettra de couvrir, plus ou moins, notre déficit du compte des eaux en imputant (selon nos prévisions) environ Fr. 20'000.- sur le nouveau fonds de l'eau propre.

Quant à l'eau usée : notre règlement actuel ne fixe pas de limite 'plafond'. Le compte actuel de l'épuration (eau usée) des comptes 2015 se solde par un déficit de Fr. 8'382.-. Dans ce même règlement, une déduction de 15m³/UGB (unité de gros bétail) est consentie pour les exploitations agricoles. Cette déduction est valable autant pour les bâtiments agricoles reliés à la STEP que pour ceux qui ne le sont pas.

A savoir que les nouveaux règlements que nous devons voter courant 2017 excluent de la taxe d'épuration les bâtiments consommant de l'eau propre mais qui ne sont pas reliés à une STEP, appliquant ainsi le principe du « pollueur-payeur ».

Dès lors, afin de pouvoir adapter la nouvelle taxe sur l'eau usée, nous vous demandons d'augmenter le prix de l'eau usée de 60 cts du m³ et, en dérogation de l'art. 53.6 de notre règlement communal sur l'eau usée, d'exclure les bâtiments qui ne sont pas reliés à la STEP. Nous irons ainsi dans le sens de la nouvelle loi.

Pour information, les exploitants du SEVEBO sont les seuls d'Ajoie à payer l'épuration sur de l'eau consommée par le bétail et qui finit à la fosse...

Pour notre budget 2017, le prix de l'eau usée (frais de fonctionnement STEP) serait augmenté de 60 cts/m³ pour s'établir à Fr. 2,20/m³. Cette augmentation nous permettrait de couvrir le déficit de Fr. 8'000.- du compte '*Canalisation et installation d'épuration*' et compenserait les m³ exonérés pour les agriculteurs chez qui l'eau ne va pas à la STEP.

Dans les grandes lignes, EG souligne les principales influences sur le budget 2017:

- Globalement, au niveau du budget 2017, on peut constater que la conjoncture économique a un impact non négligeable sur nos rentrées. En effet, au niveau fiscal, on observe une baisse importante des rentrées d'impôts, environ Fr. 70'000.-, à répartir à raison de trois quarts/un quart entre les personnes morales et les personnes physiques.
- Bonne nouvelle par contre au niveau de la péréquation financière puisque celle-ci nous rapporte Fr. 49'300.- de plus en 2017 qu'en 2016.
- Au niveau des charges liées, malheureusement, une légère hausse est observée malgré l'entrée en vigueur des mesures 'OPTIMA'.

L'exercice budgétaire 2017 se solde par un déficit de Fr. 9'470.- en tenant compte d'un prélèvement de Fr. 17'000.- sur la provision que nous avons effectuée l'année dernière pour les variations d'impôts (sur les Fr. 55'000.- à disposition sur le fonds).

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

EG donne la parole à Annick Filipetto, caissière, pour la présentation des taxes et quotité ainsi que du budget 2017 montrant un déficit de Fr. 9'470.- ainsi que de l'état des dettes (v. annexes).

Quelques remarques sont émises lors de la présentation :

Marcel Challet : explication du terme 'imputation interne' : il s'agit d'une écriture comptable (interne) passée d'un compte à un autre, ceci afin de faire apparaître les charges (ou produits) dans le chapitre concerné. L'imputation interne n'a aucune incidence sur le résultat comptable mais rend sa compréhension plus aisée.

Jean-Marc Roy : la contribution de la commune à l'AVS sert-elle à payer l'AVS en court? Marcel Challet: il s'agit de la part communale aux prestations complémentaires, AVS, AI...

René Spring: concernant la baisse des rentrées fiscales des personnes morales y a-t-il une explication ? AF : non pas vraiment ; c'est plutôt l'année précédente qui était une bonne année. EG: au niveau cantonal les prévisions de rentrées d'impôts pour les personnes morales sont à la baisse; Vendlincourt ne fait pas exception.

EG : concernant les Fr. 4'000.- de charges pour l'assainissement de l'ancienne décharge « La Sablière » ont été volontairement mis dans le compte « Enlèvement des ordures » pour plus de transparence.

Jean-Marc Roy: est-ce que la nouvelle taxe sur les micropolluants est reversée ? EG : oui, au SEVEBO et ensuite à la Confédération. Dans le futur, le but est d'équiper toutes les STEP de nouveaux systèmes de filtration contre les micropolluants. Des essais sont en cours dans certaines grandes installations.

Alain Wermelinger : au vu du nouveau système de surveillance de l'Ecopoint, est-ce que des frais de surveillance sont prévus ? EG : avec ce système, on économise sur les frais de vidage des bennes ; la benne à papier est désormais vidée toutes les six ou sept semaines environ alors qu'avant il fallait la vider chaque deux semaines.

René Spring: comment l'entreprise Ramseyer calcule-t-elle l'enlèvement du papier? EG: le recyclage du papier/carton nous coûte uniquement le transport, Fr 350.- par vidage. Mais si notre papier devait être pollué, nous devrions payer Fr. 380.- la tonne pour l'éliminer. Le fait de plier les cartons et de les vider (plus de Sagex, de plastique ou autres déchets) nous fait gagner de la place. René Spring : pensez-vous que des personnes de l'extérieur venaient mettre leur papier dans la benne lorsque l'Ecopoint n'était pas surveillé? EG : non, pas vraiment, vu sa position en face du bureau communal et il était déjà fermé la nuit.

La parole n'étant plus demandée, Marcel Challet donne la parole à EG pour la position du Conseil communal :

Au vu de ce qui précède, EG demande à l'assemblée d'accepter le budget 2017 tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, Annick Filipetto poursuit la présentation avec la quotité d'impôt et les taxes 2017 (v. annexe);

- La quotité d'impôt est de 2.30 ;
- Le prix de l'eau et les frais de fonctionnement de la STEP vont augmenter ; le m³ d'eau coûtera Fr. 4.70 au lieu de Fr. 3.40 aujourd'hui ;
- Les autres taxes sont inchangées (voir annexe);

Marcel Challet répète les différentes taxes.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

- **Acceptez-vous l'augmentation du prix de l'eau**
 - Augmentation du prix de l'eau de Fr. 1.80 à Fr 2.50/m³ ;
 - Augmentation des frais de fonctionnement de la STEP de Fr. 1,60 à Fr 2.20/m³ ;
 - **Le prix du m³ d'eau passe donc de Fr. 3.40 à Fr. 4.70.**

Paul Bregnard: combien de m³ d'eau s'utilisent dans la commune, par année ? EG : env. 50'000 m³ ; AF : nous encaissons Fr. 79'000.-.

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

- **Acceptez-vous la quotité d'impôt et les taxes inchangées telles que présentées ?**

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

- **Acceptez-vous le budget 2017 présentant un déficit de Fr. 9'470.- ?**

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

4. Divers et imprévus

PAL

Le PAL 'plan d'aménagement local' est toujours prévu mais il n'avance pas. C'est le Canton qui nous a freinés. Nous devons attendre sur le plan directeur cantonal et les ordonnances d'application. En plus, il faut avoir un plan directeur régional (PDR) dont il faudra tenir compte dans notre PAL. C'est le SIDP (Syndicat intercommunal du District de Porrentruy) qui chapeautera le PDR ; une commission (COFIL) a été créée en ce sens ; EG en fait partie. Aujourd'hui, il est vivement déconseillé d'avancer dans l'élaboration de notre PAL de peur de devoir faire marche arrière quand nous devons appliquer toutes les mesures dictées par le Canton...

Notre petite commune s'oppose au plan directeur régional ; en effet, nous avons répondu négativement à la consultation qui nous a été soumise et c'est pour cette raison qu'Eric Gerber a accepté de faire partie du comité de pilotage (en tant que commune réfractaire).

Bâtiment communal de l'ancienne école enfantine (Rue de l'Eglise 2)

Ce bâtiment est toujours en vente. Il est difficile de le vendre car les quelques amateurs auraient voulu un peu terrain mais il n'y en a pas.

Le prix de vente est de Fr. 290'000.-. Pour rappel, cette vente devra de toute façon passer en assemblée. Très bel appartement à l'étage mais la partie du bas est à refaire/aménager et le grenier n'est pas isolé. Le produit de cette vente servirait, en premier lieu, à changer les fenêtres du bâtiment de l'école primaire.

Eclairage public LED

Nous espérons que nos efforts fournis par rapport au changement de l'éclairage public - tout en LED – porteront leurs fruits. Nous prévoyons de gagner 10 à Fr. 15'000.- en électricité, par année.

Place de jeux

Cette belle place de jeux n'aura rien coûté à la commune. En effet, nous avons reçu beaucoup de dons des habitants et entreprises du village mais aussi d'ailleurs. Notre demande de soutien au Patenschaft a porté ses fruits et nous avons pu compter sur un don d'une grande commune genevoise.

Le Conseil communal essaie toujours de faire des efforts pour vous satisfaire au mieux.

Jean-Pierre Wermelinger: l'été passé, vous avez refait la route allant du carrefour « Milieu du Village / Rue Gustave-Amweg » au carrefour « Haut du Village » mais énormément de fissures sont apparues durant l'hiver. SF : cela est dû aux anciens tacons qui sont dessous. Normalement, en été, par le passage des véhicules, ces fissures devraient se refermer. N'oublions pas que le coffre de la route n'a pas été refait, nous n'avons donc pas de garantie mais ce recouvrement auto-nivelant permet une certaine souplesse.

René Spring: le ramassage des ordures ménagères avec le système de moloks est-il toujours d'actualité ? CCF : oui, nous avons fait des propositions d'emplacements pouvant accueillir des moloks mais c'est le SIDP qui s'occupe de ce dossier et qui le finance. Les moloks devraient être opérationnels d'ici fin 2018.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 21h15.

Le Président
Marcel Challet

La secrétaire
Valérie Tantardini